

N° D'ORDRE : 2026-168

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 03
Excusé : 00
Absents : 00
Qui ont pris part
à la délibération : 29

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. Gilles VINCENT – Mme Annie ESPOSITO – M. Michel MARIN – M. Romain VINCENT – Mme Véronique VIENOT – M. Xavier QUENET – Mme Catherine DEFAUX – M. Fabrice DEDONS – Mme Laure PICHARD – M. Rémi CAILLEAUX – Mme Katia ARGENTO – M. Laurent LEVESQUE – Mme Séverine MATHIVET – M. Alain FONTANA – Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD – M. Jacques ESPOSITO – Mme Mathilde ROCHE – M. Sébastien SAUVAT – M. Nicolas ROUSSEL – M. Gérard DANGLA – Mme Sophie ZUCCA – M. Pierre CALMET – Mme Sylvie MORLAIS – M. Philippe DEZERAUD – Mme Hélène FERREOL – M. Philippe CAMPS

Pouvoir : Mme Colette DEMIERRE donne pouvoir à M. Rémi CAILLEAUX – Mme Sophie LABROUSSE donne pouvoir à M. Gilles VINCENT – Mme Géraldine GONELLA donne pouvoir à M. Gérard DANGLA

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Sébastien SAUVAT.

7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NICE : LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

PJ : projet de convention

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que l'académie de Nice est pionnière dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle fait en effet partie des 6 académies expérimentatrices du premier programme national « clé en main » de lutte contre le harcèlement scolaire mis en place par le ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, depuis le 13 novembre 2023, l'académie de Nice a créé un pôle de lutte contre le harcèlement scolaire, chargé de poursuivre le déploiement du programme PHARe et, plus généralement, de mettre en œuvre le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école présenté le 27 septembre 2023 par le Gouvernement, plan sans précédent qui fait de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité nationale.

Il est précisé que la commune est de son côté pleinement engagée dans une politique de prévention qui se traduit notamment par des mesures de sensibilisation au sein des écoles et des accueils collectifs de mineurs.

La présente convention a donc pour objectif de renforcer la collaboration entre l'académie de Nice et la commune dans la lutte contre le harcèlement scolaire sous tous ses aspects : sensibilisation, formation, prévention et traitement des situations.

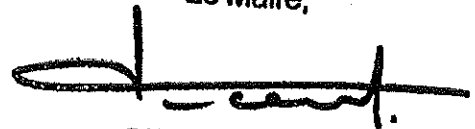
Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles VINCENT